

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous en sommes présentement à l'étape du rapport. Peut-il y avoir débat si aucun amendement n'est proposé?

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Pepin propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à l'occasion de la troisième lecture de ce bill tendant à modifier l'accord commercial canado-néo-zélandais. Les grands traits de cet accord ne sont pas en cause et je suis sûr que le bill va être adopté promptement, mais j'aimerais commenter brièvement la portée actuelle de cette mesure en rapport avec les réaménagements commerciaux qui devront nécessairement suivre d'ici quelques années si, selon toute probabilité, le Royaume-Uni se joint au Marché commun européen.

La Nouvelle-Zélande, dont le commerce se faisait surtout jusqu'ici avec le Royaume-Uni, est exposée, si celui-ci adhère au Marché commun, à voir l'accès de la Grande-Bretagne et du Marché commun à peu près interdit à ses produits. Les Britanniques sont sensibles aux besoins des Néo-Zélandais et ont essayé d'obtenir du Marché commun européen l'assurance que les produits de Nouvelle-Zélande pourront entrer au Royaume-Uni à l'ancien tarif préférentiel. Consciente de la valeur du marché britannique, la Nouvelle-Zélande a appuyé M. Heath à la conférence de Singapour quand celui-ci a préconisé de contrebalancer l'influence soviétique sur l'océan Indien.

Bien que le Canada soit aussi fort intéressé au marché britannique, en matière de produits agricoles tout particulièrement, la délégation canadienne s'est contentée de protester parce que la Grande-Bretagne semblait faire peu de cas des exportations du Canada vers la Grande-Bretagne, et le premier ministre a ensuite nié l'importance d'une influence occidentale dans l'océan Indien.

La portée du pacte entre le Canada et la Nouvelle-Zélande réside dans le fait que jusqu'ici la Nouvelle-Zélande a été dans l'ensemble un pays producteur de beurre et de fromage vers la Grande-Bretagne. Mais étant donné la possibilité d'une perte considérable de son commerce de produits laitiers avec la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande est passée de la production laitière à la production du bœuf et a cherché des marchés sur les bords du Pacifique, en particulier au Canada, aux États-Unis et au Japon.

Le commerce avec la Nouvelle-Zélande s'est soldé par une balance favorable au Canada jusqu'à 1969, alors qu'il y a eu équilibre ou à peu près. En 1970, jusqu'au mois d'octobre, le Canada a importé pour 27 millions de dollars de bœuf. L'industrie bovine canadienne a toujours fonctionné avec un minimum de protection. L'entrée de viande de bœuf, qui a été considérable met cette industrie en danger. Depuis 1964, les États-Unis imposent des contingentements sur le bœuf en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Le Marché commun européen a imposé des contingentements rigides, des tarifs et des droits variables contre toutes sortes de produits agricoles, notamment le bœuf. Le Japon impose un contingentement en plus d'un tarif de 25 p. 100 de la valeur (coût plus transport) du bœuf. Le Royaume-Uni, renversant sa

politique presque centenaire de subvention à la production d'aliments de préférence aux restrictions tarifaires, est maintenant en train d'établir un système de droits variables pour plusieurs produits agricoles, y compris le bœuf, qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 1971.

Notons que dans l'autre secteur politiquement sensible où l'importation au Canada de denrées agricoles néo-zélandaises comme le beurre est effectivement bloquée au moyen d'un permis d'importation, la Commission canadienne du lait détient un monopole, était donné que 85 p. 100 de l'industrie laitière est concentrée au Québec et en Ontario, et à mesure que ce pourcentage s'élève par le transfert de contingentements des Prairies, cela signifie que l'industrie laitière n'aura à supporter aucune concurrence de la Nouvelle-Zélande, en particulier dans les zones sensibles de l'Est du Canada. Mais en matière de production de bœuf ou d'autres viandes, le bill ne contient vraiment rien qui aiderait même à des moments de grave dislocation de notre marché. L'an dernier, 7 p. 100 du bœuf consommé au Canada venait d'Australie et cette année, on estime à 12 p. 100 la proportion du bœuf consommé au Canada qui viendra d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

• (8.10 p.m.)

Dans mes brefs commentaires sur le commerce, j'ai signalé l'importance du marché britannique tant directement pour la Nouvelle-Zélande qu'indirectement pour le Canada. Nous souhaitons tous, cependant, que dans l'intérêt du commerce international, le Marché commun européen abaisse les solides barrières de tarifs, quotas et autres restrictions qui, dans les huit années de son existence, ont créé une industrie agricole plutôt inefficace. Enfin, on peut dire du bill S-4 que dans l'ensemble il ne prête pas à controverse et on doit l'accueillir comme un moyen de moderniser les accords commerciaux entre la Nouvelle-Zélande et le Canada.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques lors de la troisième lecture de ce projet de loi. Mes remarques vont dans le sens de celles du député précédent afin d'essayer de mettre la Chambre et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) en garde contre ce qui nous attend. J'ai pris position en 1969 lorsque le ministre est revenu d'un périple en Asie. L'un des cadeaux qu'il nous a ramenés était, comme il nous l'a appris, que nos importations de bœuf de Nouvelle-Zélande augmenteraient. J'ai alors fait remarquer que nous n'avions pas vraiment besoin de plus de bœuf de Nouvelle-Zélande, que nous nous suffisions pratiquement à nos besoins et que nous avions un commerce satisfaisant avec les États-Unis dans ce domaine. Parfois, leurs produits nous arrivaient en abondance, et parfois c'était l'inverse qui se produisait. J'ai également dit au ministre qu'il encourageait les importations dans un domaine plutôt délicat.

Le ministre, qui a été assez bon pour me répondre, a exposé la situation comme il la voyait. Mais je crains que même à l'époque, je n'aurais pu parvenir à être d'accord avec lui à ce sujet. Il a signalé que ce que nous importations serait surtout ce qu'on peut appeler du bœuf de transformation. Par la suite, j'ai correspondu avec le ministère de l'Agriculture pour savoir quelles quantités